



INVESTISSEZ POUR LES COMPÉTENCES *de demain*

La taxe d'apprentissage 2025,
un pas de plus pour l'avenir des jeunes

Chefs d'entreprises,

évoluant dans un environnement en perpétuelle mutation, où tout va très vite et dans lequel s'engage une course à l'innovation technologique, il est de notre devoir de permettre à nos élèves de participer activement à ce monde qui change.

Vous participez depuis plusieurs années déjà, ou envisagez de le faire, par le versement de votre taxe d'apprentissage, au développement de nos filières technologiques et professionnelles.

Votre contribution nous permet d'engager les programmes d'investissements nécessaires à nos lycées **Charles de Foucauld** et **Fénelon**, pour maintenir un enseignement de qualité et proposer aux élèves des outils pédagogiques performants.

Ronan Walter
Directeur du Groupe
Scolaire de l'Estran.



**Vous préparez
ainsi la formation
de vos futurs
collaborateurs
vers les spécialités
suivantes :**



BTS

- Services Informatiques aux Organisations
- Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- Tourisme
- Économie Sociale et Familiale

CAP

- Cuisine
- Commercialisation et Services en Hôtel - Café - Restaurant

BAC PROFESSIONNEL

- Cuisine
- Commercialisation et Services en Restauration
- Accompagnement, Soins et Services à la Personne

SEGPA

- Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

DIPLÔME D'ÉTAT

- Technicien de l'intervention Sociale et Familiale



Investissez aujourd'hui dans vos compétences de demain

Utilisée de façon rigoureuse pour financer l'achat d'équipements, la Taxe d'Apprentissage est le ressort indispensable à la conduite des projets et à la tenue des objectifs pédagogiques.



À quoi sert la taxe d'apprentissage que vous nous versez ?



- Développement et renouvellement d'un pôle informatique performant.
- Acquisition d'une imprimante 3D.
- Rénovation de nos plateaux techniques des formations technologiques, professionnelles et BTS.
- Formation des formateurs et étudiants aux logiciels professionnels (ex : logiciels e-commerce...).
- Formation aux certificats d'administration de réseaux et de sûreté systèmes, certificat Voltaire et TOEIC.
- Poursuite des investissements dans les filières professionnelles.
- Ouverture ou évolution des filières par rapport aux besoins des professionnels.
- Acquisition d'équipements conformes aux normes en vigueur dans chaque corporation.
- Entretien et veille technologique des équipements déjà en place.
- Rénovation des équipements pédagogiques.



Un investissement qui rapporte **VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE 2025**

Comment effectuer votre versement au Groupe Scolaire de l'Estran ?



À partir du 26 mai, rendez-vous sur **la plateforme SOLTEA** pour effectuer le versement de la taxe d'apprentissage aux établissements Charles de Foucauld et/ou Fénelon en indiquant les codes UAI ci-dessous :

- Charles de Foucauld : 0290336H
- Charles de Foucauld - SEGPA : 0291867X
- Fénelon : 0290340M



Le Groupe Scolaire de l'Estran est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage pour la catégorie A uniquement (formation CAP à Bac+2).

→ Pour tout renseignement contacter : Daniel QUÉRÉ - 02 98 02 12 54